

Suivi des crédits aux entreprises en Nouvelle-Calédonie au 31 décembre 2015

À fin décembre 2015, l'encours total des crédits aux entreprises atteint 529 milliards de F CFP (-0,8 % sur un an). Les concours mobilisés, qui représentent 77 % de l'encours total, affichent une hausse modérée en variation annuelle (+2,7 %). La progression des crédits à moyen et long terme (+3,9 %, +13 milliards de F CFP), permet de compenser la baisse des crédits à court terme (-3,2 %, -1,8 milliard de F CFP). Les crédits mobilisables se contractent sur la même période (-10,9 % en variation annuelle) en raison de l'attentisme des entrepreneurs pour mobiliser certaines lignes de crédit, ou pour les renouveler.

Les principaux encours de crédit sont portés par les activités immobilières (25,4 % du total des crédits mobilisés et mobilisables), la construction (19,0 %), et le commerce (15,4 %). Les plus fortes progressions sur l'année concernent les secteurs de la santé (+115,4 %, en lien avec la hausse des crédits mobilisables pour le projet hospitalier privé), des activités immobilières (+6,0 %) et de l'agriculture (+4,3 %). En revanche, les encours baissent de manière sensible dans les secteurs de l'industrie (-13,3 %), de l'hébergement (-13,2 %), et de l'information et de la communication (-9,6 %).

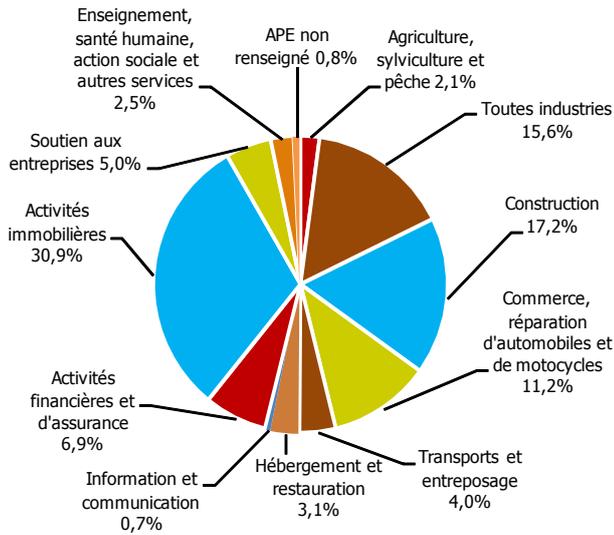
Par catégorie d'entreprises, hors activités immobilières et holding, les petites et moyennes entreprises concentrent 39,9 % du total des crédits mobilisés, contre 32,6 % pour les grandes entreprises et 27,5 % pour les très petites entreprises. Les financements bancaires des petites et moyennes entreprises sont bien orientés en variation annuelle (+3,8 %), alors qu'ils se contractent pour les très petites entreprises (-5,8 %) et, dans une moindre mesure, pour les grandes entreprises (-1,5 %).

Avertissement : Les informations utilisées dans la présente note, issues du Service central des risques (SCR), ne sont pas directement comparables avec les données de la publication « Évolutions bancaires et monétaires » dans la mesure où les périmètres de déclarations diffèrent (notamment sur les seuils déclaratifs, la prise en compte des encours douteux). La méthodologie retenue est détaillée en page 5.

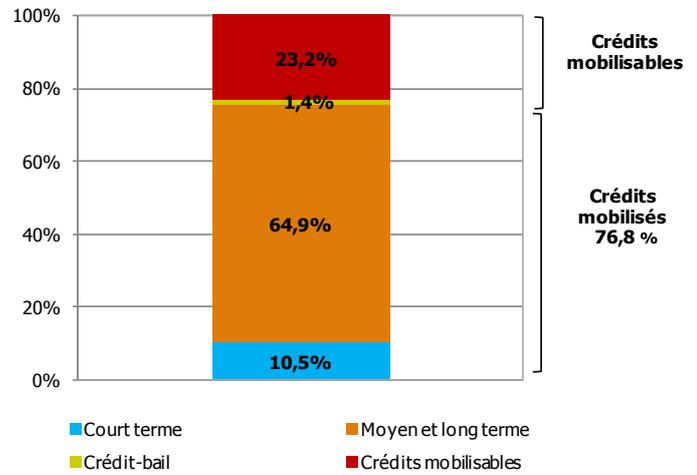
LES ENCOURS DE CRÉDITS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

En millions F CFP	Crédits mobilisés			Crédits mobilisables			Crédits mobilisés et mobilisables		
	Encours	Variation annuelle	Répartition	Encours	Variation annuelle	Répartition	Encours	Variation annuelle	Répartition
Agriculture, sylviculture et pêche	8 478,3	6,0%	2,1%	741,3	-11,9%	0,6%	9 219,5	4,3%	1,7%
Toutes industries	63 660,2	-13,1%	15,7%	16 990,1	-14,0%	13,8%	80 650,3	-13,3%	15,2%
<i>dont industrie manufacturière</i>	<i>19 975,0</i>	<i>-2,5%</i>	<i>4,9%</i>	<i>12 212,7</i>	<i>-1,2%</i>	<i>9,9%</i>	<i>32 187,7</i>	<i>-2,0%</i>	<i>6,1%</i>
Construction	69 744,6	14,6%	17,2%	30 679,3	-21,4%	25,0%	100 424,0	0,5%	19,0%
Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	45 640,5	6,9%	11,2%	35 839,2	-18,9%	29,2%	81 479,7	-6,2%	15,4%
Transports et entreposage	16 144,6	12,8%	4,0%	7 131,5	-14,7%	5,8%	23 276,1	2,6%	4,4%
Hébergement et restauration	12 509,6	-9,7%	3,1%	564,4	-53,4%	0,5%	13 074,0	-13,2%	2,5%
Information et communication	2 878,6	-6,4%	0,7%	497,1	-24,5%	0,4%	3 375,7	-9,6%	0,6%
Activités financières et d'assurance	28 016,4	-1,7%	6,9%	6 291,5	-29,6%	5,1%	34 307,9	-8,4%	6,5%
Activités immobilières	125 434,9	7,1%	30,9%	9 086,1	-7,0%	7,4%	134 521,0	6,0%	25,4%
Soutien aux entreprises	20 514,5	-3,2%	5,0%	2 344,3	-14,3%	1,9%	22 858,7	-4,5%	4,3%
Enseignement, santé humaine, action sociale et autres services	10 217,8	8,3%	2,5%	11 513,6	1651,0%	9,4%	21 731,4	115,4%	4,1%
APE non renseigné	3 107,4	-8,3%	0,8%	1 098,9	-35,1%	0,9%	4 206,3	-16,4%	0,8%
Total	406 347,3	2,7%	100,0%	122 777,2	-10,9%	100,0%	529 124,5	-0,8%	100,0%

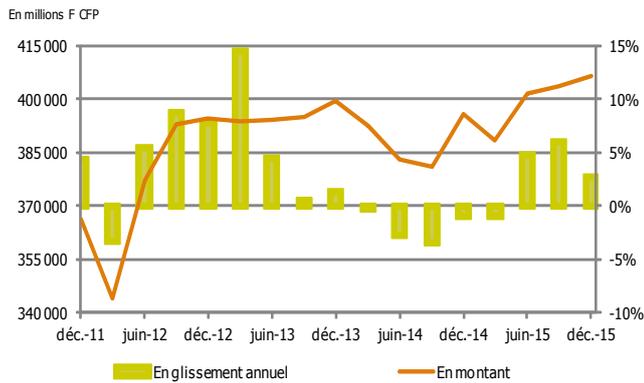
Répartition des crédits totaux par secteur d'activité



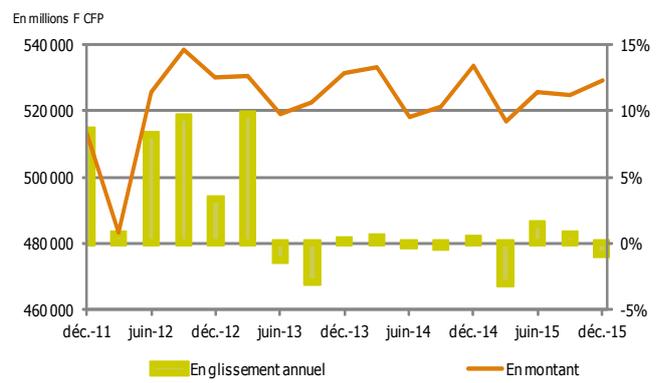
Répartition des crédits totaux par terme



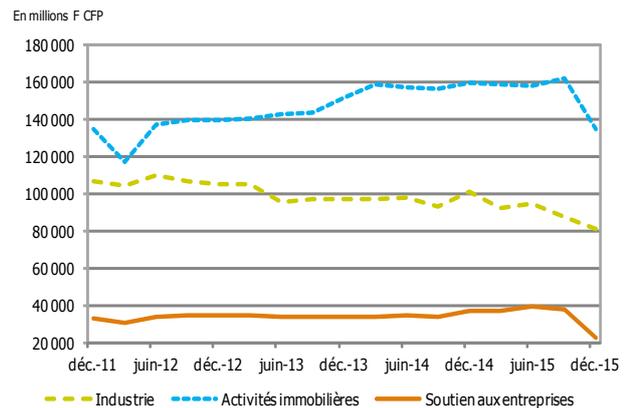
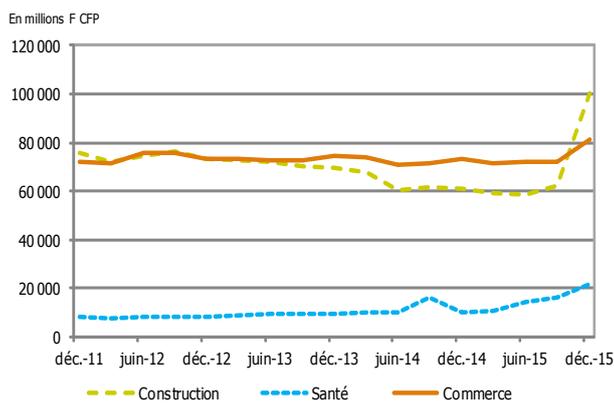
Évolution des crédits mobilisés



Évolution des crédits totaux



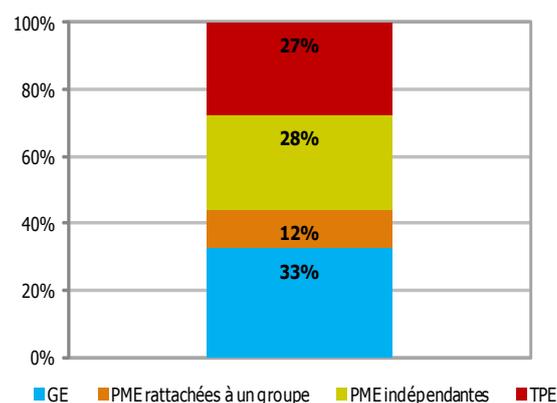
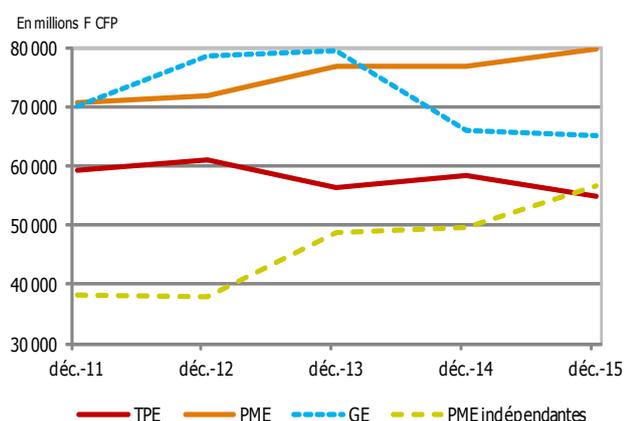
Évolution des crédits totaux dans les principaux secteurs d'activité



LES ENCOURS DE CRÉDITS PAR TAILLE D'ENTREPRISES

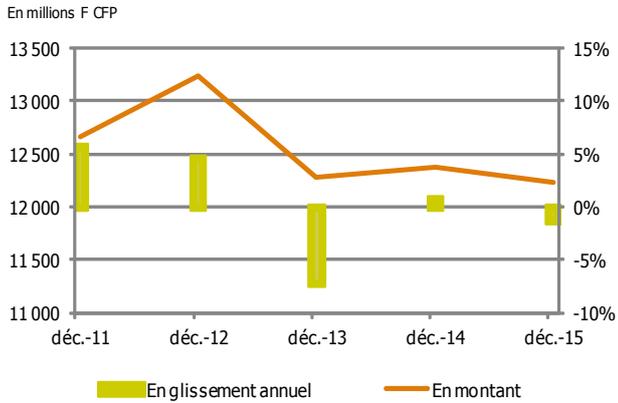
En millions F CFP	Nombre d'entreprises au 31/12/15	déc.-11	déc.-12	déc.-13	déc.-14	déc.-15	Variation annuelle
Crédits CT		12 226,4	14 103,1	13 833,9	8 853,2	9 651,3	9,0%
Crédits MLT		57 624,5	64 045,6	65 216,9	55 752,5	53 358,1	-4,3%
Crédit-bail		262,4	318,3	494,2	1 448,7	2 069,0	42,8%
Divers		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Total GE	37	70 113,4	78 467,1	79 545,0	66 054,4	65 078,4	-1,5%
Crédits CT		17 731,4	18 046,5	22 734,6	20 838,2	18 897,2	-9,3%
<i>dont PME indépendantes</i>		8 641,2	7 226,3	13 009,6	13 994,7	10 899,8	-22,1%
Crédits MLT		49 495,6	50 191,4	50 225,8	53 094,4	59 031,9	11,2%
<i>dont PME indépendantes</i>		28 179,8	29 370,8	34 013,9	34 204,6	44 167,7	29,1%
Crédit-bail		3 495,9	3 536,9	3 712,6	2 882,8	1 783,4	-38,1%
<i>dont PME indépendantes</i>		1 392,9	1 453,5	1 733,2	1 454,7	1 467,6	0,9%
Divers		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Total PME	522	70 722,9	71 774,8	76 673,0	76 815,4	79 712,5	3,8%
<i>dont PME indépendantes</i>	386	38 213,9	38 050,6	48 756,7	49 654,0	56 535,1	13,9%
Crédits CT		12 670,8	13 241,8	12 284,8	12 382,5	12 225,9	-1,3%
Crédits MLT		42 800,0	44 051,9	40 971,8	42 887,2	39 622,5	-7,6%
Crédit-bail		3 670,3	3 670,0	3 062,5	3 019,3	3 037,0	0,6%
Divers		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Total TPE	4 877	59 141,1	60 963,7	56 319,1	58 289,1	54 885,5	-5,8%
Holding et administrations d'entreprises	313	25 127,5	27 552,5	26 615,4	27 411,6	25 108,4	-8,4%
Promotion et Activités immobilières	3 317	127 373,9	139 690,9	146 297,8	150 936,4	165 761,0	9,8%
Divers	2 003	13 522,5	16 087,9	14 176,2	16 143,3	15 801,5	-2,1%
TOTAL crédits mobilisés		366 001,3	394 536,9	399 626,4	395 650,3	406 347,3	2,7%
Total crédits CT		61 652,8	66 678,9	68 600,4	57 465,4	55 625,8	-3,2%
Total crédits MLT		296 071,8	319 571,8	323 179,8	330 282,4	343 288,8	3,9%
Total crédit-bail		8 276,7	8 286,2	7 846,2	7 902,6	7 432,8	-5,9%
Total crédits titrisés		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
TOTAL crédits mobilisables		146 670,3	135 544,4	131 853,5	137 792,7	122 777,2	-10,9%
TOTAL	11 069	512 671,6	530 081,2	531 479,9	533 443,0	529 124,5	-0,8%

Évolution et répartition des crédits mobilisés par taille d'entreprises

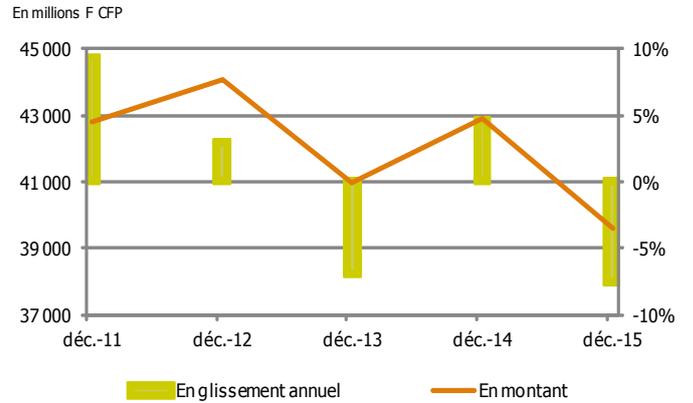


Évolution des crédits mobilisés des TPE par terme

TPE : évolution des crédits à court terme

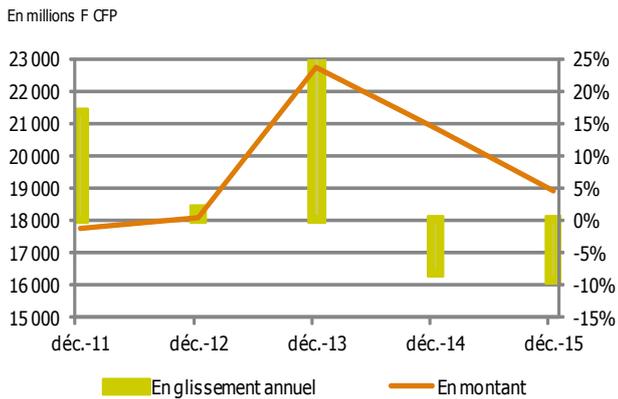


TPE : évolution des crédits à moyen terme

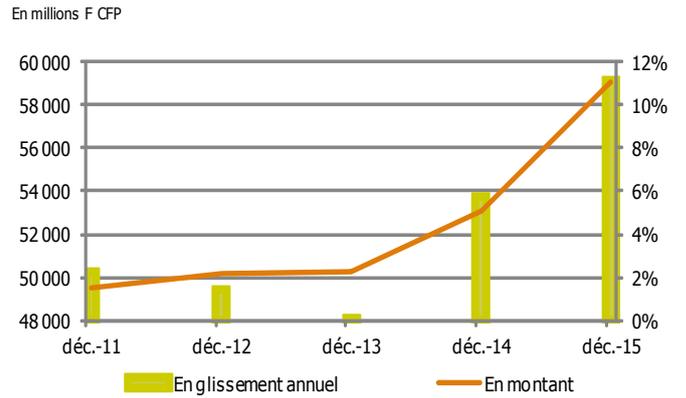


Évolution des crédits mobilisés des PME par terme

PME : évolution des crédits à court terme

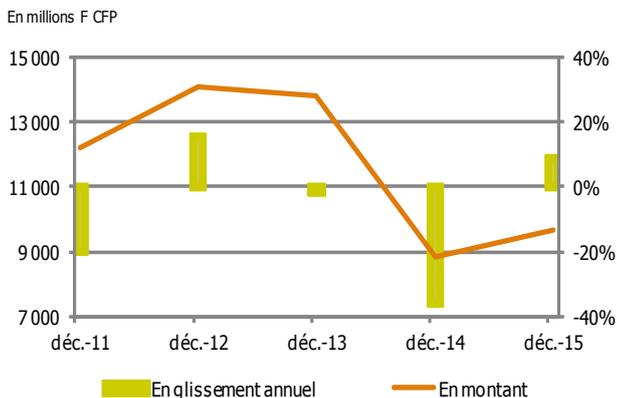


PME : évolution des crédits à moyen terme

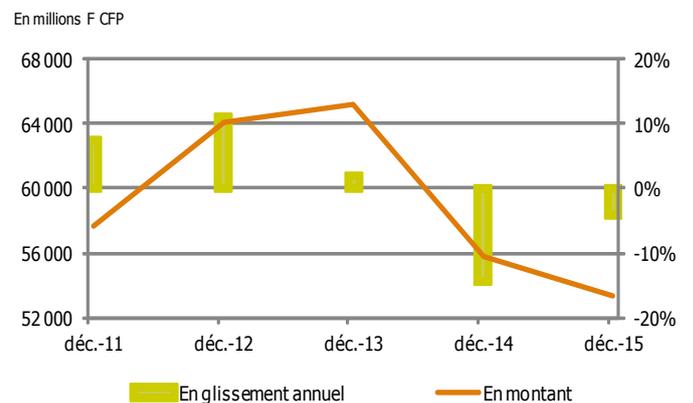


Évolution des crédits mobilisés des GE par terme

GE : évolution des crédits à court terme



GE : évolution des crédits à moyen terme



PRÉAMBULE

Conformément à l'instruction n° 1-93 du 25 janvier 1993 prise en application du règlement n° 86-09 modifié du Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF), le Service central des risques de l'IEOM (SCR 2) est chargé de centraliser mensuellement, dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique (COM), les concours accordés par des guichets installés dans les COM quelle que soit la localisation des bénéficiaires, et les concours accordés par des guichets situés hors de la zone des COM si les bénéficiaires sont localisés dans la zone. Participent à la centralisation des risques les établissements de crédit, les sociétés de financement et les établissements de crédits spécialisés ainsi que la Caisse des dépôts et consignations.

MÉTHODOLOGIE

Les données utilisées sont établies à partir des déclarations des établissements de crédit au SCR 2 complétées par les déclarations au Service central des risques de la Banque de France (SCR), dès lors que les concours sont accordés à des entreprises localisées dans les COM du Pacifique. Les déclarations concernent les concours accordés par des établissements métropolitains ou ultra-marins à des contreparties localisées dans les COM.

Les déclarations portent sur les **crédits mobilisés** (comprenant les crédits à court terme, à moyen et long terme, le crédit-bail et les crédits titrisés) et les **crédits mobilisables** (partie non utilisée des crédits confirmés et des crédits documentaires, ainsi que les avals et cautions). Elles intègrent les créances douteuses brutes, y compris pour la partie concernant les provisions.

Le périmètre retenu concerne les encours accordés aux sociétés non financières et aux entrepreneurs individuels, identifiés au travers de la catégorie juridique d'appartenance. Concernant les entrepreneurs individuels, les encours professionnels et privés sont déclarés.

Dans le cadre de la présente publication, les entreprises sont classées et regroupées par secteur d'activité à partir de leur code NAF (Nomenclature d'activités françaises). Il existe pour chaque secteur d'activité un référentiel permettant d'identifier les codes NAF appartenant au secteur concerné. Si aucune correspondance n'est trouvée entre le code NAF et le secteur d'activité alors la contrepartie est enregistrée dans la rubrique « APE non renseigné ».

Les entreprises sont également classées en plusieurs catégories selon leur taille : Grandes entreprises (GE), Petites et moyennes entreprises (PME) et Très petites entreprises (TPE). Cette classification combine plusieurs critères : le niveau d'activité (soit le chiffre d'affaires hors taxes) représenté par la cote d'activité attribuée dans le cadre de l'exercice de cotation des entreprises par l'IEOM, l'encours de crédits mobilisés et l'encours de crédits mobilisables. Les critères de répartition des entreprises par catégorie sont ceux arrêtés au 31 décembre de l'année N-1. Par exemple, le suivi des crédits de l'exercice 2014 repose sur les critères arrêtés au 31 décembre 2013.

- Les **Grandes entreprises** (GE) : sont celles dont le niveau d'activité est supérieur ou égal à 6 milliards de F CFP au 31 décembre de l'année précédente (il s'agit des cotes d'activité A, B, C et D) ou dont l'encours de crédits mobilisés (moyenne sur 12 mois) est supérieur à des niveaux sectoriels (correspondant au plus fort endettement, calculé au niveau du 95^e centile), ou dont le maximum de l'encours de crédits mobilisables sur les 12 derniers mois dépasse 2,39 milliards F CFP ;
- les **Petites et moyennes entreprises** (PME) : sont celles dont le niveau d'activité est compris entre 240 millions F CFP et 6 milliards F CFP au 31 décembre de l'année précédente (il s'agit des cotes d'activité E, F et G) ou dont l'encours de crédits mobilisés (moyenne sur 12 mois) est supérieur à 119,33 millions F CFP ;
- les **Très petites entreprises** (TPE) : sont celles dont le niveau d'activité est inférieur à 240 millions F CFP, sous réserve que l'encours des crédits mobilisés (moyenne sur 12 mois) soit inférieur à 119,33 millions F CFP et le maximum de l'encours mobilisable ne dépasse pas 2,39 milliards F CFP.

Enfin, cette classification par taille d'entreprises isole les holdings et les entreprises du secteur « activités immobilières » en fonction de leur code NAF d'appartenance. À noter que les entreprises du secteur « activités immobilières » correspondent aux entreprises de la section L « activités immobilières » auxquelles sont ajoutées celles de la classe 4110 « promotions immobilières de bâtiments » (sous-catégorie de la section F « Construction »).